

Option pour le paiement en actions du dividende 2017

Paris, le 24 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société, réunie le 24 mai 2018, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2017, soit 1,70 euro par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles de la Société pourra être exercée par les actionnaires du 31 mai 2018 au 13 juin 2018 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, Département des Titres et Bourse, 32 rue du Champ-de-Tir, CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3). Au-delà du 13 juin 2018, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le nombre total maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 1 709 451 actions, représentant 1,62% du capital et des droits de vote de la Société au jour de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le prix d'émission des actions nouvelles de la Société qui seront remises en paiement du dividende est de 105,07 euros, égal à 95% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le 24 mai 2018, jour de l'Assemblée Générale Mixte, diminuée du montant du dividende et arrondi au centième d'euro supérieur.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Le dividende de l'exercice 2017, dont la date de détachement est fixée au 31 mai 2018, sera mis en paiement à compter du 22 juin 2018.

Les actions ordinaires nouvelles de la Société remises en paiement du dividende porteront jouissance à compter du 1 janvier 2018 et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris.

Les actions nouvelles seront de même catégorie et assimilables aux actions ordinaires de la Société qui sont déjà admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment A – code ISIN FR0000051732) et porteront ainsi les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires en circulation, tels que décrits dans les statuts de la Société et le document de référence d'Atos SE pour l'exercice 2017 (disponibles sur www.atos.net).

A propos d'Atos

Atos est un leader international de la transformation digitale avec environ 100 000 collaborateurs dans 73 pays et un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 12 milliards d'euros. Numéro un européen du Big Data, de la Cybersécurité, des supercalculateurs et de l'environnement de travail connecté, le Groupe fournit des services Cloud, solutions d'infrastructure et gestion de données, applications et plateformes métiers, ainsi que des services transactionnels par l'intermédiaire de Worldline, le leader européen des services de paiement. Grâce à ses technologies de pointe et son expertise digitale & sectorielle, Atos accompagne la transformation digitale de ses clients dans les secteurs Défense, Finance, Santé, Industrie, Médias, Énergie & Utilities, Secteur Public, Distribution, Télécoms, et Transports. Partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Groupe exerce ses activités sous les marques Atos, Atos Consulting, Atos Worldgrid, Bull, Canopy, Unify et Worldline. Atos SE (Societas Europea) est une entreprise cotée sur Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40. atos.net - Suivez-nous sur  @Atos

Contacts

Pour plus d'information, merci de contacter :

Médias : Terence Zakka +33 1 73 26 40 76
terence.zakka@atos.net

Relations Investisseurs: Gilles Arditti +33 1 73 26 00 66
gilles.arditti@atos.net

Aurélie le Pollès +33 1 73 26 42 35
aurelie.lepollès@atos.net

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 18 de l'instruction AMF n°2016-04 du 21 octobre 2016.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public d'achat de titres financiers. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale et s'y conformer.

En tout état de cause, cette option est ouverte aux actionnaires résidant dans un Etat membre de l'Union Européenne. Les ordres en provenance des autres pays ne seraient pas acceptés.

Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions.

Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les facteurs de risque afférents à son activité, il convient de vous référer au document de référence d'Atos SE pour l'exercice 2017 (disponibles sur www.atos.net).